

RETRAITES

NOS ANNÉES D'ÉTUDES

DOIVENT COMPTER !

Après le passage en force de la réforme des retraites injuste et injustifiée de 2023, le débat est déjà relancé.

Une partie du patronat et plusieurs responsables politiques remettent sur la table l'idée d'un nouveau recul de l'âge légal à 67 ans et demi.

La réforme de 2023, dont l'application reprendra en 2028, accélère déjà le rythme d'augmentation du nombre d'annuités à cotiser pour bénéficier d'une retraite pleine et entière.

La génération née en 1966 devrait cotiser 43 ans. Pour celles et ceux qui ont suivi des études supérieures et qui n'accèdent à un emploi stable qu'à 27 ans en moyenne (CESE, 2019), atteindre cette durée devient un horizon inaccessible.



LA HAUSSE DU NIVEAU DE QUALIFICATION LIÉ AU NOMBRE DE DIPLÔMÉ·ES EST UNE RICHESSE. ELLE DOIT ÊTRE PARTAGÉE !

L'objectif de 80 % d'une génération au bac est désormais atteint (*SIES, 2025*). Les nouvelles générations sont plus diplômées que les précédentes. C'est une bonne nouvelle, car cette hausse des qualifications permet de répondre aux nombreux défis que nous devons affronter (changement climatique, transformation numérique, bascule démographique, attaques contre la démocratie, etc.).

La hausse des qualifications, qui conduit aujourd'hui à ce que les cadres et professions intermédiaires représentent plus de 54 % du salariat, est ce qui a tiré la croissance et les gains de productivité sur les 50 ans dernières années (*France Stratégie, 2020*)

Mais nous ne récoltons pas les fruits des richesses que nous contribuons à créer :

- ❑ nos salaires stagnent en l'absence d'augmentation générale au moins égale à l'inflation
- ❑ notre taux horaire diminue à mesure que le forfait-jour progresse dans nos organisations de travail
- ❑ le niveau des pensions baisse et n'atteindra au mieux que 52 % du dernier salaire d'un homme cadre à horizon 2062 (*Agirc-Arrco, DT 2021-87*)

Où vont les richesses que nous créons ? Elles sont versées au patronat, qui a augmenté sa part de richesse de plus de 5 points depuis les années 1980 (*Économistes atterrés, 2023*).

CES INJUSTICES DOIVENT CESSER

L'Ugict-CGT défend la prise en compte des années d'études dans le calcul de la retraite.

- ❑ Avec 3 années d'études pour une licence validée (4 en cas de redoublement)
- ❑ Et 2 années supplémentaires pour un master 2 validé (3 en cas de redoublement)
- ❑ Avec une cotisation forfaitaire annuelle d'une centaine d'euros (prise en charge par l'Etat pour les boursier-es)

81 % des cadres et 72 % des professions intermédiaires y sont favorables et plus de 35 % sont prêts à se syndiquer pour l'obtenir (*baromètres ViaVoice-Secafi, 2024 et 2026*).



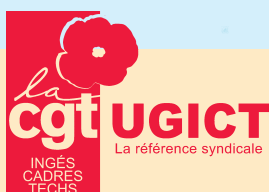
Nous pouvons faire entendre nos aspirations :

- ❑ La réforme des retraites de 2023 a été suspendue pour 1 an et demi par la loi de financement de la Sécurité sociale (*LFSS 2026*) adoptée par le Parlement en décembre 2025, il faut aller plus loin en gagnant son abrogation dans la LFSS 2027
- ❑ L'accord Agirc-Arrco sur nos retraites complémentaires sera renégocié en 2026 et doit intégrer un dispositif de garantie minimale de points pour les années d'étude validées

❑ Dans les grandes entreprises et dans les branches professionnelles des négociations "senior" s'ouvrent et peuvent, à l'image de ce qui a été gagné dans certains secteurs, donner lieu à des mesures permettant un départ anticipé à la retraite ou le financement par l'employeur du rachat des années d'études

L'Ugict déploie sa campagne dans les territoires pour gagner la reconnaissance des années d'étude.

Tous nos outils de campagne disponible sur ugictcgt.fr



retrouvez nous sur réseaux sociaux !